

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DELIBERATION N° 19-102

**OBJET : SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS ENFANCE JEUNESSE
VERSEMENT SOLDES 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 11 juillet 2019

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 21</i> <i>Votants : 30</i></p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p><i>Pour : 28</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i></p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Louis MONIN, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Stéphane GUSMEROLI à Jean Paul PETIT ; Gérard DAL'LIN à Martine MACHON ; Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB ; Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN ; Jean Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Bruno GUIOL à Gilles PERIER MUZET ;</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT le montant des précédents versements aux associations, sur la base de 70% des sommes totales versées à chacune, au titre de l'exercice 2018,

CONSIDERANT la réflexion menée en Commission Vie Sociale « Budget » datant du 18 juin 2019, consistant à procéder au calcul des soldes attribuées aux associations enfance et jeunesse, au regard de l'adéquation entre les projets menés et les orientations politiques retenues.

CONSIDERANT les montants validés en séance :

Associations	Versé en 2018	1 ^{er} versement 2019	2 ^{ème} versement 2019	Solde 2019	Total versement 2019
	Total	50% * 2018	20 % * 2018	Intégrant les budgets réalisés 2018, liquidations, réfections	
AADEC	72 507 €	36 254 €	14 501 €	25 189 €	75 944 €
AAVE	66 945 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crèche FEES ET LUTINS	101 000 €	50 500 €	20 200 €	30 300 €	101 000 €
Crèche le Sac à Jouets	101 000 €	50 500 €	20 200 €	30 300 €	101 000 €
Crèche les Titounets	150 000 €	75 000 €	30 000 €	45 000 €	150 000 €
TOTAL	419 452 €	212 254 €	84 901 €	130 789 €	427 944 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (28 POUR)

- **AUTORISE** le Président à procéder au mandatement de ces montants

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 25 juillet 2019,



Le Président,
Denis SEJOURNE.